



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.105/PV.383
7 juillet 1993

FRANCAIS

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

PROCES-VERBAL DE LA 383e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 9 juin 1993, à 15 heures

Président : M. MUNTEANU (Roumanie)
(Vice-Président)

Echange de vues général (suite)

Déclaration du Chef du Bureau des affaires spatiales

Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de préférence dans la même langue que le texte auquel elles sont apportées. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du procès-verbal. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent procès-verbal et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

En l'absence du Président, M. Munteanu (Roumanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

ECHANGE DE VUES GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Kazakhstan.

M. AUBAKIROV (Kazakhstan) (interprétation du russe) : Qu'on me permette d'exprimer mon profond respect pour les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Pour la République du Kazakhstan, les questions débattues à la session actuelle sont opportunes et d'un intérêt pratique. A mon avis, le Comité est précisément l'endroit où se reflète pleinement le rôle de l'ONU dans les questions prioritaires relatives à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

A l'heure actuelle, la République du Kazakhstan participe activement à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans le but de mettre en oeuvre la politique gouvernementale concernant l'exploration et les utilisations de l'espace extra-atmosphérique, la République du Kazakhstan a créé l'Agence aérospatiale nationale en février 1993. Dès les premiers jours de son existence, la République du Kazakhstan a oeuvré en faveur d'une large coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin de tirer les avantages économiques, scientifiques et techniques d'une telle coopération au bénéfice de notre pays.

Dans ses activités spatiales, la République du Kazakhstan s'appuie sur les dispositions de l'accord conclu entre les Etats parties de la Communauté des Etats indépendants (CEI) relativement aux activités communes en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a été signé à Minsk le 30 décembre 1991. Elle est également régie par les dispositions de l'accord conclu le 25 mai 1992 entre la République du Kazakhstan et la Fédération de Russie concernant l'utilisation du centre spatial de Baïkonour.

M. Aubakirov (Kazakhstan)

L'Agence aérospatiale nationale de la République du Kazakhstan élabore et exécute un programme spatial national, coordonne la recherche fondamentale et appliquée sur les questions liées à l'espace extra-atmosphérique et réalise des projets spatiaux commerciaux. Elle utilise et applique à notre économie les résultats obtenus dans le domaine de l'astronautique et organise la formation du personnel pour les activités commerciales du Kazakhstan.

La République du Kazakhstan, qui possède le centre spatial de Baïkonour, cherche à se voir attribuer la place qui lui revient parmi les puissances spatiales du monde, ce qui est une aspiration légitime à la lumière de la prise de conscience des nouvelles réalités qui s'imposent à notre République. Le principal objectif qui la guide consiste à résoudre efficacement ses problèmes socio-économiques et scientifiques; elle a aussi pour objectif de favoriser les intérêts internationaux du Kazakhstan en tant que puissance spatiale. En outre, la République du Kazakhstan, dans le cadre de ses activités spatiales, adhère aux principes fondamentaux suivants : le caractère essentiellement pacifique de ses travaux, les priorités accordées à la sécurité écologique, le respect des normes juridiques internationales, le caractère étatique des efforts les plus importants qu'elle déploie, le développement d'activités commerciales, l'expansion de la coopération internationale et l'établissement d'un aéroport international.

La politique actuelle du Gouvernement de la République du Kazakhstan dans le domaine des activités spatiales consiste à préserver le centre spatial de Baïkonour et à maintenir son potentiel et son infrastructure scientifiques et techniques. Je dois souligner que la République du Kazakhstan ne cherche pas à maintenir et élargir simplement ses liens actuels avec les Etats de la CEI, et plus précisément avec la Russie et l'Ukraine. Dans le processus de développement de son industrie spatiale, la République a l'intention d'oeuvrer en collaboration avec la National Aeronautics and Space Administration des Etats-Unis (NASA) et les Etats membres de l'Agence spatiale européenne (ASE), ainsi qu'avec d'autres pays qui possèdent ou non leur propre technologie spatiale.

Le centre spatial de Baïkonour est responsable de tous les vols spatiaux habités, du lancement des satellites lourds de tous les engins spatiaux de navigation du Global Navigation Satellite System (GLONASS), de tous les engins spatiaux géostationnaires et de plus d'un tiers des autres types de lancements

M. Aubakirov (Kazakhstan)

effectués dans la CEI. De plus, tous les systèmes de satellites construits du temps de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont maintenus en état de marche, soutenus par de nouveaux systèmes et modernisés à l'aide des installations scientifiques et techniques de Baïkonour.

Le centre spatial de Baïkonour couvre plus de 46 000 kilomètres carrés et a été aménagé en tant que zone où les étages de fusée détachables et les substances toxiques peuvent revenir sur la Terre. Baïkonour est une propriété foncière et mobilière valant plus de 10 milliards de dollars. Baïkonour est un centre scientifique et technique servant à l'assemblage, à l'essai, à la préparation et au lancement de fusées spatiales, un centre de contrôle et d'instrumentation pour le lancement et le contrôle d'engins spatiaux ainsi qu'un système de contrôle en temps réel de stations orbitales. Baïkonour fait aussi partie de la ville de Leninsk, qui est le centre administratif du cosmodrome dont la population se chiffre à plus de 100 000 habitants.

M. Aubakirov (Kazakhstan)

Tout cela montre bien que le centre spatial de Baïkonour n'a rien perdu de son importance, ce qui est une performance pour la République du Kazakhstan.

Il nous paraît important de développer la coopération internationale et régionale afin de mettre au point de nouvelles techniques, d'échanger des informations scientifiques, d'exécuter des projets conjoints visant l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et d'utiliser les techniques spatiales dans les systèmes de communications terrestres, maritimes et aériennes grâce à la création d'entreprises, de compagnies et de sociétés de holding communes.

Le Kazakhstan souhaite créer de nouvelles structures qui lui soient propres, comme un centre de réception et de traitement des informations par satellite et un réseau national de télédétection.

Pour mener à bien ces projets, le Kazakhstan dispose de tous les sites et centres de contrôle et d'instrumentation nécessaires ainsi que de stations de contrôle en temps réel et de centres pour l'observation terrestre des satellites artificiels de la Terre.

A l'heure actuelle, le Kazakhstan est en train de créer un centre national pour les nouvelles techniques et les techniques spatiales en convertissant des installations faisant double emploi au centre spatial de Baïkonour. La priorité a été donnée à la métallurgie; à un centre de combustible et d'énergie; à la construction de machines; à la production de biens de consommation, et aux aspects médicaux et biologiques de l'activité de l'homme dans la conquête spatiale.

Ces priorités ont été définies en fonction du fait que, tout d'abord, le secteur spatial dispose de techniques et d'une expérience uniques en science des matériaux, qui sont nécessaires en métallurgie. Ce secteur dispose aussi d'une excellente base pour la construction de machines et pour la production de biens de consommation, ce qui permettra la réalisation de projets intéressants. Par exemple, l'Institut de recherche médicale et biologique de Leninsk travaille actuellement sur un projet de création de centre pour la préparation et la production de phytomédicaments, d'aliments pour nourrissons et de vitamines.

Parallèlement, le Kazakhstan met en place un programme gouvernemental d'enseignement et de formation de personnel, non seulement pour entretenir et

M. Aubakirov (Kazakhstan)

utiliser le centre spatial de Baïkonour, mais aussi pour régler des problèmes prioritaires - communications spatiales, télévision et construction aéronautique, essentiellement. Nos collègues de l'Ukraine et de la Russie nous aident dans cette entreprise.

Ce sont là les éléments fondamentaux du développement spatial tel que le conçoit la République du Kazakhstan.

Pendant plus de 30 ans, des engins spatiaux, dont certains avaient à leur bord des équipages internationaux, ont été lancés de la terre ancestrale du Kazakhstan. Le 2 octobre 1991, il m'a été donné, en ma qualité de premier représentant du peuple kazakh, d'être lancé dans l'espace en compagnie d'un équipage spatial kazakh, soviétique et autrichien à partir du centre spatial de Baïkonour.

En tant qu'individu qui est allé dans l'espace et qui est pleinement conscient de la fragilité et de la vulnérabilité de la planète Terre perdue dans l'immensité de l'espace, j'appuie sans réserve les activités du Comité visant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt du progrès scientifique et du développement humain.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que le Kazakhstan a le plus profond respect pour les activités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et qu'il loue les nobles efforts de ses membres. Le Gouvernement du Kazakhstan aimerait beaucoup pouvoir prendre part aux travaux du Comité en tant que membre à part entière.

Nous sommes convaincus que la République du Kazakhstan, qui possède le plus grand centre spatial au monde, peut apporter une contribution utile aux activités pratiques du Comité. En ma qualité de Directeur général de l'Agence aérospatiale nationale de la République du Kazakhstan, j'invite toutes les parties intéressées à coopérer largement avec nous à la maîtrise et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de l'humanité.

J'informe le Comité que nous avons apporté avec nous les statuts de l'Agence aérospatiale nationale de la République du Kazakhstan et que ceux que cela intéresse peuvent trouver une copie de ce document sur la table située sur le côté de cette salle.

Les représentants peuvent également trouver un exemplaire du communiqué de l'Institut de recherche spatiale de l'Académie nationale des sciences de la

M. Aubakirov (Kazakhstan)

République du Kazakhstan concernant une conférence internationale sur le thème "Observation spatiale par satellite du Kazakhstan". Cette conférence aura lieu du 1er au 6 novembre 1993, à Alma-Ata. A la demande de notre Académie des sciences, j'invite toutes les personnes intéressées à y participer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. GONCALVES HENRIQUES (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de commencer par vous dire combien j'apprécie la façon dont vous dirigez la session du Comité.

Depuis 1970, où une Commission permanente des études spatiales a été créée au sein du Conseil national de recherche scientifique et technique, des efforts de plus en plus importants ont été faits pour que le monde scientifique et technique portugais puisse prendre une part active à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des domaines précis.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations prioritaires de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Portugal a essentiellement fait porter son effort sur le développement des connaissances techniques et du potentiel nationaux afin d'explorer les possibilités d'application des données de télédétection dans différents domaines, dont l'environnement.

A la fin des années 80, il ne nous a fallu que six mois pour établir la première carte de la couverture terrestre du Portugal, avec 44 catégories de classement des terres à l'échelle au 1/100 000, à partir de données obtenues par satellite - le premier des pays européens à être cartographié dans le cadre du Programme Corine lancé sur l'initiative de la Direction générale de l'environnement de la Communauté européenne. Ce fut une grande réussite, non seulement parce qu'on a ainsi montré que les données satellitaires pouvaient être utilisées en termes opérationnels pour évaluer l'environnement, à moyenne échelle, de la couverture terrestre d'un pays européen, mais aussi parce qu'on a contribué de la sorte à faire adopter une approche intégrée aux différents groupes scientifiques et technologiques portugais qui, depuis lors, collaborent à l'utilisation opérationnelle de données obtenues par satellite.

M. Gonçalves Henriques (Portugal)

Conscient de l'importance de l'observation de la Terre au moyen d'images obtenues par satellite dans l'analyse, la formulation et la mise en oeuvre de stratégies de développement durable, le Portugal juge qu'il est primordial d'encourager la coopération internationale en matière d'utilisation de données satellitaires pour répondre essentiellement aux besoins des pays en développement.

Il s'ensuit que le Portugal a offert une série de programmes d'enseignement et de formation dans des domaines tels que la météorologie, la géophysique de la Terre, l'océanographie, la cartographie et la géodésie, auxquels des étudiants venus de pays africains lusophones ont participé.

Trois événements survenus récemment au Portugal ont eu un énorme impact sur notre participation aux activités de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique :

Premièrement, la décision des principaux groupes scientifiques et techniques du Portugal de créer un réseau thématique d'exploitation des données de télédétection, dans le cadre du Réseau national d'informations géographiques, ce qui contribuera grandement à la promotion et à l'utilisation généralisée des données par satellite au Portugal, à savoir pour les levés d'occupation des sols, l'évaluation des ressources naturelles et de l'environnement;

Deuxièmement, le prochain lancement de PO-SAT-1, satellite expérimental qui contribue à l'intégration de la communauté scientifique portugaise dans le développement de la technique des mini-satellites;

Troisièmement, la décision annoncée récemment par le Ministre portugais de la science et de la technique de désigner la recherche spatiale comme domaine prioritaire des programmes de recherche scientifique parrainés par son ministère.

Ces événements importants contribueront grandement à renforcer le rôle du Portugal dans la promotion et le développement d'activités de coopération avec les pays en développement en matière d'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

DECLARATION DU CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES SPATIALES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Chef du Bureau des affaires spatiales, qui va nous donner un aperçu du travail effectué par le Bureau.

M. JASENTULIYANA, Chef du Bureau des affaires spatiales (interprétation de l'anglais) : En réponse aux demandes faites par les délégations lors des sessions précédentes du Comité, je vais donner un bref aperçu du travail effectué depuis un an par le Bureau des affaires spatiales et des documents préparés par le Bureau pour l'actuelle session du Comité.

La composition du personnel du Bureau des affaires spatiales a connu quelques changements depuis un an, en partie à la suite de la restructuration du Secrétariat. M. Obai Kabia, citoyen de la Sierra Leone qui possède de nombreuses années d'expérience au sein de l'ONU, a récemment été affecté à notre Bureau pour remplacer M. Gregor Boventer, qui s'est vu confier d'autres fonctions au sein du Secrétariat. Cette année, le Gouvernement de l'Autriche a offert au Bureau les services d'un Spécialiste adjoint, M. Christian Hoffmann, qui est un spécialiste en télédétection. Et au début de l'année, un Spécialiste adjoint originaire du Japon, M. Yutaka Hishiyama, est retourné au Japon après avoir passé un an dans le Bureau. Je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance aux Gouvernements de l'Autriche et du Japon pour leur soutien généreux, qui nous a permis d'offrir de meilleurs services au Comité et aux Etats Membres. Compte tenu de ces changements, le Bureau des affaires spatiales conserve un personnel numériquement identique à celui de l'année dernière.

Pour donner suite aux recommandations du Comité, le Bureau continue d'accorder la priorité aux activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Outre le personnel entièrement affecté au Programme, tous les autres fonctionnaires de notre Bureau appuient aussi le Programme selon les besoins, et toutes les ressources financières non allouées au personnel dont dispose le Bureau sont consacrées au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, principalement pour la participation des pays en développement aux activités du Programme. Je voudrais dire que les postes du budget ordinaire réservés au Programme sont demeurés essentiellement au même niveau depuis plusieurs années.

M. Jasentuliyana

Malgré les ressources très limitées disponibles au titre du budget ordinaire, notre Bureau a été en mesure de maintenir un Programme pour les applications des techniques spatiales efficace grâce à de généreuses contributions volontaires. Les ressources du budget ordinaire ont été utilisées comme capital initial pour obtenir l'appui des Etats Membres, des institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. En moyenne, le budget ordinaire couvre moins d'un tiers des coûts totaux des cours de formation, séminaires et ateliers organisés au titre du Programme, et la majeure partie de ces coûts est prise en charge par les pays hôtes et d'autres pays et organisations. Je tiens particulièrement à signaler l'appui généreux donné par l'Agence spatiale européenne et les pays hôtes qui ont offert les installations, le transport et l'hébergement locaux pour les activités du Programme.

En ce qui concerne le financement du Programme, le Comité a pris note l'an dernier, de l'opinion du Sous-Comité scientifique et technique qui a estimé que les allocations budgétaires au Programme consacrées à la mise en oeuvre des recommandations de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82) avaient été faibles et insuffisantes; il a donc demandé à l'Assemblée générale de prévoir une allocation adéquate pour le Programme afin de mettre pleinement en oeuvre les recommandations d'UNISPACE 82. La Commission politique spéciale a étudié cette demande et a demandé à son Président de la soumettre à l'attention de la Cinquième Commission. La Cinquième Commission et l'Assemblée générale ont pris note de l'avis de ce comité sur la question. Il est à souhaiter que la question soit traitée à l'avenir dans le cadre de l'examen des allocations budgétaires par la Cinquième Commission.

Les rapports sur les activités du Programme réalisées en 1992, conjointement à l'information sur les activités prévues pour 1993 qui sont en cours de réalisation, ont été présentés au Sous-Comité scientifique et technique, qui les a examinés, comme le mentionne son rapport. Les activités proposées pour 1994 ont été étudiées par le Sous-Comité et leur approbation a été recommandée. Sous réserve de l'approbation de ce comité et de l'Assemblée générale, la planification des activités prévues en 1994 est maintenant en cours. Le personnel du Bureau des affaires spatiales a déployé beaucoup

M. Jasentuliyana

d'efforts pour assurer l'organisation efficace de ces activités, et je tiens à rendre hommage au Spécialiste des applications des techniques spatiales, M. Abiodun, pour le travail sérieux qu'il a accompli pour la coordination du programme. Il fournira au Comité des renseignements plus détaillés sur les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

A la suite des recommandations du Comité, un des principaux efforts actuellement entrepris par le Bureau pour la mise en oeuvre des recommandations d'UNISPACE 82 consiste à établir des centres régionaux pour l'enseignement des sciences et techniques spatiales dans les pays en développement. Un rapport sur ces efforts a été présenté au Sous-Comité scientifique et technique dans le document A/AC.105/534, et le Spécialiste donnera davantage de renseignements à ce sujet.

La participation de l'ONU à l'Année internationale de l'espace a constitué, au cours de l'année écoulée, une importante priorité pour le Bureau des affaires spatiales et, notamment, pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Un aperçu des activités entreprises dans le cadre de la participation de l'ONU à l'Année internationale de l'espace figure dans le document A/AC.105/445/Add.9, qui a été distribué au Sous-Comité scientifique et technique. A sa session de 1992, l'Assemblée générale a recommandé, dans sa résolution 47/67, que l'Organisation des Nations Unies encourage activement la poursuite des activités entreprises pour l'Année internationale de l'espace, 1992, et contribue à y faire participer un plus grand nombre de pays. Nous espérons poursuivre notre coopération dans les activités actuellement menées et commencées durant l'Année internationale de l'espace, en particulier avec le Forum des Agences spatiales et le Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS). Nos efforts dans ce domaine, qui s'ajouteront à nos activités courantes, seront largement tributaires des contributions volontaires des Etats Membres.

Je ferai remarquer que le Spécialiste adjoint envoyé l'an dernier par le Gouvernement du Japon à titre volontaire a apporté une importante contribution à nos travaux sur l'Année internationale de l'espace, et le Spécialiste adjoint envoyé par le Gouvernement de l'Autriche oeuvre présentement en faveur de la poursuite des activités de l'Année internationale de l'espace.

M. Jasentuliyana

Poursuivant ses efforts déployés dans le cadre du thème "Mission planète Terre" de l'Année internationale de l'espace, le Bureau oeuvre avec d'autres éléments du système des Nations Unies à la mise en oeuvre des décisions et des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en juin dernier, et notamment à la mise en oeuvre du programme Action 21, qui a été adopté par la Conférence. A la demande du Comité, nous avons attentivement examiné le programme Action 21 et préparé pour le Comité un rapport analytique, figurant dans le document A/AC.105/547, sur le rôle que le Comité pourrait jouer dans l'exécution du programme ambitieux décrit dans le programme Action 21. En réponse à une invitation lancée par le Comité et le Secrétariat, plusieurs pays ont fait connaître leurs vues sur la question, et ces vues ont été prises en compte dans l'élaboration du rapport. Nous suivrons de près les travaux du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre d'Action 21 et favoriserons l'utilisation de la technologie spatiale pour accomplir ce travail efficacement.

Le Bureau des affaires spatiales s'est efforcé d'offrir des services additionnels aux Etats Membres et, à cette fin, a créé le Service international d'information spatiale. La création de ce service a été recommandée par la Conférence UNISPACE 82 et décidée en 1982 par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/90. Toutefois, compte tenu des ressources disponibles, des progrès plutôt limités ont été faits en vue de la mise en place du Service. Le Bureau oeuvre maintenant à l'élaboration d'une modeste capacité de traitement de données informatisées, dans le but d'accroître nos moyens de répondre aux demandes de renseignements présentées par les Etats Membres.

Dans le cadre du travail qu'accomplit le Bureau pour développer le Service international d'information spatiale et favoriser l'échange de renseignements sur les activités spatiales, notamment les activités concernant les pays en développement, nous avons publié et distribué divers documents relatifs aux applications spatiales en faveur du développement.

M. Jasentuliyana

Cette année, nous avons publié pour la quatrième fois une collection (A/AC.105/532) de documents techniques publiés à l'issue des séminaires, ateliers et cours de formation du Programme des applications des techniques spatiales, choisis principalement sur la base de l'intérêt qu'ils présentent pour les pays en développement. Nous continuerons à publier chaque année une telle sélection, et nous espérons que cette série de publications contribuera à répondre à la nécessité, déterminée par la conférence d'UNISPACE 2, d'améliorer les échanges d'informations concernant les applications des techniques spatiales dans et pour les pays en développement.

Dans le cadre du Service international d'information spatiale, et en réponse à une demande émanant du Groupe de travail plénier du Sous-Comité à sa session de 1992, le Bureau a préparé et présenté au Sous-Comité cette année deux études techniques, l'une (A/AC.105/535) portant sur les applications des techniques spatiales aux ressources océaniques, préparée par M. Petr Lala, et l'autre (A/AC.105/536) portant sur les techniques spatiales pour les communications et les transmissions par les ondes pour les zones éloignées et rurales, préparée par M. Victor Kotelnikov. D'autres études techniques, proposées par le Groupe de travail plénier à sa session de 1993, sont en cours de préparation. Je tiens également à remercier de leur appui M. Ralph Chipman et M. Bruce Schoenfeld, qui ont revu et mis au point ces documents ainsi que d'autres documents dont est saisi le Comité.

Nous avons en outre publié au cours de l'année écoulée, dans le cadre du Service international d'information spatiale et en guise de contribution à l'Année internationale de l'espace, une nouvelle édition de notre publication périodique "Activités spatiales des Nations Unies et d'autres organismes internationaux" (A/AC.105/521), qui présente un aperçu de l'organisation et des activités de toutes les institutions du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations spatiales internationales. Nous avons également publié une nouvelle édition du Directory of Information Systems on Space Science and Technology (A/AC.105/517), et nous publierons prochainement une nouvelle édition du Répertoire des possibilités d'enseignement, de formation, de recherche et de bourses dans le domaine de la science et des techniques spatiales et de leurs applications.

M. Jasentuliyana

Je voudrais également faire remarquer que les informations sur les activités spatiales des Etats Membres figurent dans le document A/AC.105/523, et les rapports sur les activités spatiales internationales présentés, à la demande du Comité, par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Agence spatiale européenne seront distribués pendant la session.

Sur l'invitation du Sous-Comité scientifique et technique, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale d'astronautique (FIA) ont organisé à nouveau, en coopération avec notre Bureau, un colloque technique sur le thème spécial choisi par le Sous-Comité intitulé "Les communications spatiales : développement des services actuels et meilleure compréhension des nouveaux systèmes et des services qu'ils rendront possibles". En outre, plusieurs Etats Membres ont organisé des présentations spéciales sur le thème spécial ou sur d'autres points de l'ordre du jour. Reconnaissant que ces exposés comportaient beaucoup d'informations intéressantes et utiles sur les derniers progrès réalisés dans le domaine des applications des techniques spatiales qui intéressent la communauté internationale, le Bureau a de nouveau préparé un résumé (A/AC.105/546) de ces exposés pour les distribuer au Comité. Je tiens à rendre hommage au travail accompli par M. Lala, M. Chipman et M. Schoenfeld pour préparer ce rapport.

Je saisis cette occasion pour dire combien notre Bureau apprécie les grands efforts faits par le COSPAR et la FIA pour organiser ce colloque et pour appuyer par ailleurs le travail du Comité et du Bureau des affaires spatiales.

Si des délégations souhaitent faire des exposés pendant la présente session du Comité, je les prie de bien vouloir consulter le Secrétariat pour leur programmation et pour l'équipement audiovisuel nécessaire. Comme d'habitude, ces exposés auront lieu après l'intervention de tous les orateurs inscrits sur la liste.

Je voudrais brièvement parler de la coopération de notre Bureau avec d'autres organisations internationales et régionales. La coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies est assurée par l'intermédiaire de la Réunion interinstitutions concernant les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Cette Réunion sert de lieu d'échange d'informations sur des activités prévues liées à l'espace dans le but d'éviter les activités superflues ou incompatibles et de planifier les activités

M. Jasentuliyana

conjointes et complémentaires. La session de 1992 de la Réunion s'est tenue à Paris au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Une vue d'ensemble des activités devant être entreprises par les organisations du système des Nations Unies en 1993, 1994 et au-delà a été présentée au Sous-Comité scientifique et technique dans le document A/AC.105/524. La Réunion interinstitutions pour 1993 doit se tenir en octobre et sera accueillie par l'UIT à Genève.

Le Bureau des affaires spatiales a connu une coopération particulièrement étroite avec le COSPAR et la FIA. Une fois de plus cette année, le COSPAR a présenté son rapport annuel sur les progrès réalisés dans la recherche spatiale, et la FIA a présenté son rapport sur les faits les plus marquants des techniques spatiales et de leurs applications. Ces rapports ont été préparés avec l'aide d'un grand nombre d'experts internationaux et constituent des présentations fiables des derniers faits nouveaux les plus importants dans ce domaine. Etant donné leur importance, ils sont publiés ensemble dans un seul document (A/AC.105/522) en vue d'une diffusion plus large.

Je voudrais dire aussi que les Congrès annuels de la FIA et les réunions biennales du COSPAR comprennent des activités organisées en coopération avec les Nations Unies, sur des thèmes qui intéressent particulièrement les pays en développement. Dans le cadre du Congrès mondial de l'espace de 1992, organisé conjointement par le COSPAR et la FIA à Washington en août-septembre 1992, les Nations Unies ont organisé, en coopération avec l'American Institute of Aeronautics and Astronautics, un atelier pour les pays en développement sur "Les techniques spatiales dans les pays en développement : en faire une réalité". En coopération avec le COSPAR et le Comité de liaison avec les organisations internationales et les nations en développement de la FIA, les Nations Unies ont invité plusieurs orateurs venus de pays en développement à certaines des séances du Congrès. Pour le Congrès de 1993 de la FIA, qui doit se tenir à Graz, en Autriche, le Bureau des affaires spatiales coopère avec le Gouvernement autrichien sur un projet de colloque à l'intention des pays en développement. Je tiens à exprimer la reconnaissance de notre Bureau pour l'appui donné, notamment par l'Agence spatiale européenne, la Communauté européenne, l'Agence spatiale autrichienne et le Gouvernement autrichien.

Pendant l'année écoulée, le Bureau des affaires spatiales a de nouveau reçu un appui généreux de la part de l'Organisation internationale des

M. Jasentuliyana

télécommunications par satellite (INTELSAT), de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite (INMARSAT) et, en particulier, de l'Agence spatiale européenne, qui a accordé une importante aide financière et technique aux activités du Programme des applications des techniques spatiales. Je tiens à exprimer la gratitude de notre Bureau pour leur soutien.

Au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, notre Bureau a coopéré avec la Division de la science, de la technique, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Département du développement économique et social pour organiser une Conférence sur l'évaluation de la technique dans la conversion de l'industrie aérospatiale pour le développement, tenue à Moscou en octobre 1992.

Dans le domaine de la coopération régionale, le Bureau a aidé le Gouvernement chilien à organiser la deuxième Conférence de l'espace des Amériques, tenue à Santiago en avril dernier.

Quant aux services de conférence pour la présente session du Comité, je rappelle aux délégués que le travail des interprètes serait considérablement facilité si les délégations pouvaient fournir le texte de leurs déclarations au fonctionnaire de conférence le plus tôt possible avant leur intervention.

Enfin, j'informe le Comité que, le mois dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/212 B, qui entérine la proposition de restructurer le Secrétariat et prévoit notamment le transfert du Bureau des affaires spatiales, avec son programme multisectoriel d'activités d'aide politique, juridique et technique, à l'Office des Nations Unies à Vienne. A la suite de cette restructuration, le Bureau sera chargé de fournir les services nécessaires aux réunions du Comité, du Sous-Comité scientifique et technique, du Sous-Comité juridique et de leurs organes subsidiaires. Conformément à la règle relative aux sièges arrêtée par l'Assemblée générale, le Comité, les Sous-Comités et leurs organes subsidiaires se réuniront donc à Vienne, à moins que l'Assemblée générale ne décide d'y déroger. Nous avons été informés que les ressources allouées au budget ordinaire pour les services de conférence à Vienne permettent de satisfaire les besoins du Comité et de ses organes subsidiaires dans ce domaine. Toute dérogation à la règle relative aux sièges entraîne des dépenses supplémentaires pour le Secrétariat au titre des frais de déplacement et des indemnités journalières de subsistance.

M. Jasentuliyana

Aucune date n'a été fixée pour le transfert à Vienne, mais l'on pense qu'il aura lieu au cours des prochains mois, avant la fin de l'année. Ce transfert perturbera inévitablement nos contacts avec les missions et notre calendrier de travail, mais nous ferons tous les efforts possibles pour que ce transfert se fasse dans les meilleures conditions possibles et pour que nos contacts soient maintenus avec nos collègues et amis qui restent à New York.

C'était là un bref examen des travaux du Bureau des affaires spatiales effectués l'année dernière. Comme toujours, le personnel de notre Bureau est prêt à aider le Comité dans sa tâche ainsi que les membres de ses délégations de toutes les manières possibles afin de promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire du Comité, M. Jasentuliyana, à M. Abiodun, le Spécialiste des applications spatiales, et à tout le personnel du Bureau des affaires spatiales pour leur excellente performance. Le Comité est parfaitement conscient de leur travail remarquable.

Nous avons ainsi achevé l'examen du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Echange de vues général".

MOYENS D'ASSURER QUE L'ESPACE CONTINUE D'ETRE UTILISE A DES FINS PACIFIQUES.

M. VISWANATHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Notre délégation a toujours considéré qu'il importe au plus haut point de faire des progrès plus rapides pour trouver les moyens d'assurer que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont très importantes pour l'ensemble de l'humanité; ce sont des outils indispensables pour réaliser des progrès rapides. De nombreux pays en développement espèrent pouvoir s'en servir pour accélérer leur développement et pour régler un bon nombre de leurs problèmes gigantesques. C'est pourquoi, préserver l'espace extra-atmosphérique de façon qu'il soit aisément accessible à des fins pacifiques est la tâche principale de tous les Etats et de la communauté internationale. En outre, au fur et à mesure que les activités de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique progressent, il faut faire en sorte que le fardeau ne soit pas trop lourd pour les futurs participants. Il faut

M. Viswanathan (Inde)

donc que les activités qui entraînent l'encombrement de certaines orbites et la formation de débris soient réglementées et qu'une compensation adéquate soit accordée aux autres Etats qui sont ou qui seront touchés.

Assurer que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques est également une tâche essentielle du Comité, comme ses objectifs l'indiquent. Par le passé, un certain nombre d'Etats ont suggéré au Comité plusieurs moyens à cet égard, dont le déploiement d'efforts pour accroître la coopération internationale et pour éliminer les obstacles. Ma délégation reconnaît que les efforts déployés dans cette direction doivent se poursuivre et que des progrès plus importants doivent être réalisés dans des domaines qui font l'objet d'accords communs. Des mesures pour renforcer la coopération internationale dans l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'une part, et pour promouvoir le développement futur d'une base juridique internationale pour la poursuite et la promotion de cette coopération, d'autre part, méritent un examen sérieux.

L'exploration de moyens d'assurer que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques nous impose également l'exploration de méthodes qui nous permettent de faire face à la croissance et à la diversification des utilisations pacifiques. Ma délégation a déjà commencé à travailler ou à débattre de divers facteurs qui régissent le maintien de l'accroissement des activités de l'espace extra-atmosphérique. Les travaux sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et le maintien de l'environnement spatial en sont des exemples. Il est nécessaire de progresser rapidement sur ces questions.

De l'avis de ma délégation, le Comité devrait également examiner des démarches visant à encourager l'élimination des obstacles afin d'assurer que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques. L'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique est l'un de ces obstacles sérieux. Dans ce contexte, on a suggéré que le Comité devrait jouer un rôle dans les différentes mesures visant la transparence et l'instauration de la confiance. Le rôle que joue le Comité dans ces mesures pourrait être examiné, en tenant compte des rôles qu'il a joués par le passé.

Nous partageons la préoccupation de nombreuses autres délégations qui estiment qu'il est nécessaire de progresser de toute urgence sur cette question.

M. ZAMAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le point de l'ordre du jour intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques" - ou, en d'autres termes, l'"arsenalisation" de l'espace extra-atmosphérique sous une forme ou sous une autre - fait l'objet de discussions au Comité depuis plus de 10 ans. Compte tenu de son importance et de ses répercussions sur les progrès futurs de la technologie spatiale, ce point a été également discuté au cours de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82). Il est dit dans le rapport de cette Conférence :

"Le maintien de la paix et de la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique revêt une importance considérable pour la paix et la sécurité internationales. La prévention d'une course aux armements et d'hostilités dans l'espace extra-atmosphérique constitue une condition essentielle de la poursuite et de la promotion de la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. A ce sujet, la Conférence prie donc instamment tous les Etats de devenir parties au Traité des principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et d'en respecter strictement la lettre et l'esprit." (A/CONF.101/10, par. 14)

Cependant, malgré les longs débats qui ont eu lieu sur ce point année après année, le Comité a fort peu avancé. Il en est peut-être ainsi parce que les discussions sont ouvertes à tous et ont lieu sans mandat précis sur lequel le débat pourrait être centré. Ma délégation considère que le fait d'avoir simplement des discussions n'est pas suffisant; celles-ci devraient plutôt mener à des conclusions tangibles sous forme d'un contrôle des activités visant l'"arsenalisation" de l'espace extra-atmosphérique.

Reconnaissant la pertinence que l'espace a acquise en tant que facteur important du développement socio-économique de nombreux Etats, outre son rôle indiscutable dans les questions de sécurité, l'Assemblée générale, au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 45/55 B en date du 4 décembre 1990, prie le Secrétaire général :

M. Zaman (Pakistan)

"de mener avec l'aide d'experts gouvernementaux, une étude des aspects particuliers de l'application à l'espace de diverses mesures de confiance, y compris les différentes technologies disponibles, les possibilités de définir des mécanismes appropriés de coopération internationale dans des domaines d'intérêt déterminés et autres questions, et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-huitième session."

Cette résolution a été adoptée à la majorité écrasante de 149 voix pour et aucune voix contre, ce qui montre que le monde se préoccupe de cette question brûlante.

Par voie de conséquence, un groupe d'étude composé d'experts gouvernementaux a été constitué à cet effet, et nous espérons qu'il pourra parachever son étude et ses recommandations à sa quatrième session, qui se tiendra en juillet 1993. Ma délégation espère que ce groupe pourra faire des recommandations sérieuses dont le Comité pourra bénéficier afin de jouer son propre rôle et de s'acquitter de son mandat à ce sujet. Il ne fait aucun doute que le moyen efficace d'apaiser les craintes que suscite la question cruciale de la préservation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques est l'instauration de la confiance entre les Etats; cela ne peut être réalisé que grâce à une large coopération internationale dans les domaines de la science et de la technologie spatiales. Les questions relatives à l'"arsenalisation" de l'espace extra-atmosphérique relèvent des domaines scientifique, technique, juridique et politique; nous allons devoir travailler sérieusement dans tous ces domaines pour obtenir les résultats tant attendus.

M. DAMICO (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se félicite de voir l'Ambassadeur Hohenfellner présider cette session et elle saisit cette occasion pour remercier M. Jasentuliyana de son exposé très utile.

Conformément à l'accord conclu de longue date entre les Etats Membres, la résolution 47/67 demande au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'examiner en priorité les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

La raison d'être de cette demande est incontestable car elle montre que l'on a pris conscience que la paix étant un processus intégral et imbriqué, elle est indivisible. Pour qu'il y ait la paix sur la Terre, il faut maintenir la paix dans l'espace.

Dans ce contexte, la fin de la guerre froide a engendré un nouveau climat politique international et accru les perspectives d'une coopération et d'un dialogue plus ouverts entre les deux superpuissances qui, entre parenthèses, sont les principales puissances spatiales. Nous espérons que des mesures seront prises pour élargir cette coopération et ce dialogue bilatéraux dans un contexte multilatéral plus vaste.

Comme chacun le sait fort bien, ma délégation estime qu'empêcher une course aux armements dans l'espace et s'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques sont deux notions intrinsèquement liées. Par conséquent, les organes chargés d'examiner ces questions, à savoir la Conférence du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, doivent entreprendre des efforts dont les fruits leur seront mutuellement bénéfiques. Il ne faut pas voir là un risque de double emploi, mais un processus constructif de coordination et de dialogue.

Nombre de délégations ne sont pas favorables à cette manière de voir et affirment que les questions de désarmement ne relèvent pas de la compétence du Comité. Pourtant, les délibérations qui ont déjà beaucoup avancé au Groupe de travail sur la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale vont dans le sens du renvoi à la Première Commission de la question de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. A notre avis, en renvoyant la question du maintien de la paix dans l'espace extra-atmosphérique à la grande Commission de l'Assemblée générale chargée des questions de sécurité et de désarmement, nous reconnaitrions leur étroite relation. Nous

M. Damico (Brésil)

espérons que cette décision sera pleinement prise en compte par le Comité et qu'elle facilitera le dialogue futur entre la Conférence du désarmement et le Comité sur ces questions importantes.

La notion de paix, telle qu'on la conçoit actuellement, va bien au-delà des aspects militaires puisqu'elle englobe un large éventail d'aspects économiques et sociaux. Ce facteur est clairement reconnu dans le rapport fort enrichissant du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), où il est dit que le développement économique et social est un préalable indispensable à la paix et à la sécurité durables. Tout comme la promotion du développement des pays de la Terre exige efforts nationaux et coopération étrangère, en ce qui concerne l'espace, les efforts nationaux des pays en développement doivent s'accompagner d'une plus grande diffusion des retombées et des connaissances spatiales. Le transfert des techniques constitue l'un des aspects les plus importants du processus consistant à promouvoir l'idée qu'il faut s'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

Nous tenons à préciser à ce propos que nous ne prônons pas le transfert unilatéral de techniques ou leur accès aux pays importateurs sans compensation adéquate pour les pays fournisseurs. Au contraire, nous voudrions que l'on examine le moyen de promouvoir des conditions justes, équitables et mutuellement acceptables entre pays fournisseurs et pays importateurs.

A cette fin, et comme je l'ai dit hier dans le cadre de l'échange de vues général, les auteurs du document de travail A/AC.105/L.182 ont préparé une version révisée de ce document, qui tient compte des observations présentées à la trente et unième session du Sous-Comité juridique. Pendant la trente-deuxième session du Sous-Comité aussi, la version révisée du document L.182 a fait l'objet de commentaires constructifs et d'un échange de vues intensif et détaillé. Nous pensons que ce document de travail peut encore être amélioré pour répondre à certaines des préoccupations légitimes exprimées par diverses délégations pendant le débat. Nous sommes certains que le dialogue constructif entrepris au Sous-Comité juridique finira par déboucher sur des résultats positifs allant dans le sens d'une expansion toujours plus grande des retombées bénéfiques de l'espace au profit des secteurs intéressés de l'humanité toujours plus nombreux.

M. Damico (Brésil)

Au fur et à mesure que s'affirment les perspectives de ralentissement de la course aux armements, nous devons veiller à ce que les efforts pour s'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques aillent de pair avec cette évolution positive. Ainsi, la volonté politique de la communauté internationale de contenir la course aux armements se traduirait-elle en mesures concrètes pour renforcer la coopération spatiale.

La séance est levée à 16 h 15.